

DREPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE BRUAY
LABUISSIERE

DATE DE CONVOCATION
24/11/2025

SEANCE DU
01/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 17
PRESENTS : 14
VOTANTS : 15

N° 037-2025

OBJET :

Proposition de reconduction de
l'échelonnement de paiement
pour le séjour séniors

DREPUBLIQUE FRANCAISE

Ville d'HOUDAIN
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures minutes ;

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale 5, place de la Marne sous la Présidence de Mme Marie-Thérèse Rojewski.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Mme Isabelle Ruckebusch, Mme Marie-Thérèse Rojewski, Mme Amélie Przybyla, Mme Claudine Emery, Mme Yvette Cazin, Mr Bernard Maisnil, Mr Christophe Laurantiaux, Mme Michèle Capron, Monsieur Gilbert Voiron, Monsieur Claude Bouchez, Mme Claudine Hannebique, Mr Jerry Maisnil, Madame Geneviève Clément, Mme Sylvie Joly.

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTES NON EXCUSEES :

Mme Pascale Hourriez, Mme Elodie Bedu.

ETAIENT ABSENTES NON EXCUSEES :

Mme Pascale Hourriez, Mme Elodie Bedu.

Comme l'an dernier, il est possible de proposer aux séniors de régler leur séjour en plusieurs fois. Le CCAS réserve le séjour pour la totalité du groupe. L'établissement choisi déduira l'aide ANCV du montant de la participation des personnes éligibles à cette aide.

Il est possible de mettre en place l'échelonnement à condition que le séjour soit réglé en totalité le 30 mai 2026.

Un acompte de 30% du prix du séjour sera exigé au moment de l'inscription.

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est consulté pour mettre en place un échelonnement de paiement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE :**

L'exposé de sa Vice- Présidente entendu :

A l'unanimité, A la majorité,

Autorise

Madame la présidente ou sa représentante à reconduire l'échelonnement de paiement pour le séjour séniors 2026.

La vice-présidente,

Marie-Thérèse Rojewski.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-266204577-20251201-037_2025-DE